

Métropole du Grand Paris ou « Méga Grosse Pagaille » !

A l'aube de la création de la MGP au 1^{er} janvier 2016, comment voulez-vous que le Francilien s'y retrouve ?

Tout d'abord sur le terme « Grand Paris ».

En juin 2010, la dénomination « Grand Paris » qualifie le réseau de transports « Grand Paris Express » et les contrats de développement territoriaux, l'ensemble étant au final baptisé « Nouveau Grand Paris ». Mais en janvier 2014, cette expression « Grand Paris » se retrouve dans la « Métropole du Grand Paris », définie par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM). Dans le premier cas, il s'agit de « transport »... dans le second, de « gouvernance des territoires ».

Ensuite, comment voulez-vous que le Francilien comprenne ce qu'est le territoire de la MGP ?

Le cœur de la Métropole est clairement défini, à savoir Paris et la Petite Couronne (qui verra disparaître ses départements au profit de « territoires » dont le statut est encore très mal défini). Mais l'adhésion possible à la MGP de communes limitrophes en fait une entité à géométrie variable, ces ajouts étant facteur de perturbation des intercommunalités en place qui commençaient tout juste à fonctionner. Sans oublier l'interrogation légitime du Francilien résidant en « Très Grande Couronne » qui se sent exclu de tout ce processus et se demande à quelle sauce son lieu de vie va être mangé !

Enfin, comment voulez-vous que le Francilien ait confiance en la mise en route de cette supra-intercommunalité ? Avec plus de trois mois de retard, une mission de préfiguration a été constituée par le Préfet de Région, pour réfléchir notamment au fonctionnement de cette super-structure. Or elle regroupe 290 personnes, dont 226 élus. Comment vont-ils réussir à se mettre d'accord ? Ce groupe de travail n'est-il pas à l'image du Conseil métropolitain, future gouvernance de la MGP, qui compterait plus de 400 membres.

Toute cette usine à gaz laisse perplexe. Elle ne serait que simple curiosité si nous étions certains qu'elle allait diminuer l'épaisseur du millefeuille de la gouvernance actuelle.

La co-construction du futur Grand Paris avec les partenaires socio-économiques doit être la pierre angulaire du futur Grand Paris, car la création de la MGP ne doit pas conduire à une plus grande rupture du citoyen avec l'État. L'association Ile-de-France Environnement a constitué avant l'être un groupe de travail afin d'être une force de propositions. La présence d'un membre d'IDFE, Daniel Hannotiaux, au sein de la mission de préfiguration facilitera le suivi de ce chantier « pharaonique ».

Dominique DUVAL
présidente d'IDFE

Emboîtement administratif

RÉGION

DÉPARTEMENTS DE GRANDE COURONNE

MÉTROPOLE

DÉPARTEMENTS DE PETITE COURONNE

TERRITOIRES

